

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 2 septembre 2008 au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, à 20:00 heures, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc
Françoise Cormier
André Picard
Jean Brousseau
Gaétan Riopel

Est également présent Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

R 201-2008

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 AOÛT 008

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Françoise Cormier, il est unanimement résolu que le procès-verbal de la séance du Conseil tenue le 4 août soit adoptée.

ADOPTÉ

202-2008

DÉPÔT D'UNE LISTE DE COMPTE DES PAIEMENTS AUTORISÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal les comptes apparaissant à la liste du 2 septembre 2008 pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 566 149,39 \$ et payés, tel qu'autorisés par l'article 4 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

R 203-2008

ADOPTION DES COMPTES

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Françoise Cormier, il est unanimement résolu que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois au montant de 44 488,47 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

204-2008

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 août 2008.

R 205-2008

RECONNAISSANCE DE L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR FÉMININ LANAUDIÈRE

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu de reconnaître l'association de hockey mineur féminin de Lanaudière et que l'association bénéficie des mêmes tarifs de location que l'association de hockey mineur Joliette-Crabtree.

ADOPTÉ

R 206-2008

TAUX DE LOCATION DU GYMNASSE

Attendu qu'il y a lieu de modifier le taux de location du gymnase fixé actuellement à 12,50\$ de l'heure taxes incluses pour les usagers de la municipalités qui utilisent cet équipement pour des activités de groupe dites récréatives et à 25,00\$ l'heure taxes incluses pour les utilisateurs spécialisés qui organisent des cours aux citoyens intéressés;

Attendu que ces taux sont en vigueur depuis l'adoption de la résolution R-254-2004 adoptée le 6 décembre 2004;

Attendu qu'il ya lieu d'abrogé la résolution R 254-2004;

Attendu qu'avec ces tarifs, la municipalité ne couvre plus ses frais tant en salaire, qu'en bénéfice marginaux et également en frais administratif;

En conséquence, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu :

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. Que la résolution R 254-2004 soit abrogée;
3. Qu'à compter du 2 septembre 2008, les taux de location du gymnase soient fixés ainsi :
 - a) 13,50 \$ de l'heure plus les taxes applicables pour les usagers de la municipalité qui utilisent le gymnase pour des activités de groupe dites récréatives.
 - b) 17,50 \$ de l'heure plus les taxes applicables pour les usagers non résidents de la municipalité qui utilisent le gymnase pour des activités de groupe dites récréatives.
 - c) 13,50\$ de l'heure plus les taxes applicables pour les organismes à but non lucratifs qui utilisent le gymnase pour des activités de groupe dites récréatives.
 - d) 27,50 \$ de l'heure plus les taxes applicables pour les utilisateurs spécialisés qui organisent des cours pour les citoyens et citoyennes de Crabtree.

ADOPTÉ

R 207-2008

POLITIQUE D'UTILISATION D'INTERNET À LA BIBLIOTHÈQUE

Attendu qu'une des conditions pour être reconnu comme un Centre d'Accès Communautaire à Internet (CACI), veut que l'on ait une politique d'utilisation d'internet;

Attendu que la responsable de la bibliothèque a déposé pour adoption un projet de politique d'utilisation d'internet;

En conséquence, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu d'adopter la politique d'utilisation d'Internet tel que déposée par la responsable de la bibliothèque.

ADOPTÉ

R 208-2008

PRÊT D'UN LOCAL À L'AFEAS RÉGIONALE

Attendu que l'AFEAS régionale a fait une demande pour un prêt de salle pour une formation provinciale le samedi 20 septembre 2008 de 8h30 à 17h00, qui regroupera 10 à 12 personnes;

Attendu que des membres de l'AFEAS locale seront présents à cette formation;

En conséquence, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu d'autoriser le prêt d'une salle à l'AFEAS régionale le 20 septembre 2008.

ADOPTÉ

R 209-2008

TRAVAUX DE RÉFECTION DU PARC DE PLANCHES À ROULETTES

Attendu que le 28 août 2008, la directrice des loisirs recevaient par courriel une offre de Dylan Vanier, contenant 3 options de travaux de réfection des éléments de jeux en bois;

Attendu qu'il y a lieu de faire une réfection complète de la surface des équipements;

En conséquence, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu d'accepter l'offre de service de Dylan Vanier et d'autoriser les travaux de réfection complète de la surface des jeux de planche à roulette incluant les matériaux pour un montant de 3 500\$ excluant les taxes.

ADOPTÉ

R 210-2008

LOCATION D'UNE REMORQUE RADAR

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur des travaux publiques à faire la location d'une durée de 3 jours d'une stèle de signalisation active pour les statistiques de vitesse pour un montant d'excédant pas 500 \$, incluant les taxes et que celle-ci soit installée sur le chemin St-Michel.

ADOPTÉ

R 211-2008

DEMANDE D'ENTENTE POUR UN CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE EN CAS D'ÉVACUATION

Attendu que nous avons reçu une demande de monsieur Lionel Petit de la résidence Soleil, au 1100 chemin Archambault, afin de ratifier par écrit une entente verbale concernant l'utilisation du centre communautaire et culturel en cas d'évacuation d'urgence de la résidence;

Attendu qu'il y a lieu de ratifier une telle entente;

En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu que le Conseil accepte que le Centre communautaire et culturel puisse être utilisé en cas d'évacuation d'urgence de la résidence Soleil du 1100 chemin Archambault.

ADOPTÉ

R 212-2008

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE RELATIVE À LA PROPRIÉTÉ DES AMENDES DÉCOULANT DE LA POURSUITE DE CERTAINES INFRACTIONS CRIMINELLES DEVANT LA COUR MUNICIPALE DE JOLIETTE

Attendu que la ville de Joliette a fait parvenir le 20 août 2008 à toutes les villes et municipalités de la MRC de Joliette un projet d'entente

concernant la partie XXVII du Code criminel;

Attendu que le Conseil municipal de Crabtree veut favoriser la poursuite, à la Cour municipale, de certaines infractions criminelles poursuivies par voie de procédure sommaire apparaissant au protocole de poursuite sous réserve des exclusions mentionnées dans l'entente;

En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Daniel Leblanc et unanimement résolu d'autoriser le maire Denis Laporte à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente reçue le 20 août 2008, relative à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la cour municipale commune de Joliette.

ADOPTÉ

R 213-2008

REMISE DES BIENS PERDUS OU OUBLIÉS À LA MUNICIPALITÉ PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Attendu que dans une correspondance du 7 août 2008, la Sûreté du Québec, veut savoir si la municipalité accepte de prendre possession des biens perdus ou oubliés sur le territoire la municipalité de Crabtree, qui sont récupérés par la Sûreté du Québec et dont les recherches n'ont pas permis de retrouver les propriétaires;

Attendu qu'il y a lieu de répondre positivement à cette demande;

En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu:

D'aviser la Sûreté du Québec, que la municipalité a l'intention de récupérer les biens perdus ou oubliés sur sont territoires pour lesquelles les démarches n'ont pas permis de retrouver les propriétaires.

ADOPTÉ

R 214-2008

FORMATIONS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Sur proposition de Gaétan Riopel, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu d'autoriser les fonctionnaires Sébastien Beauséjour, Christian Gravel et Pierre Rondeau à s'inscrire aux formations d'une durée d'une journée ci-dessous énumérées, et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

Nouvelle présentation de l'information financière municipale en 2009
24 octobre 2008 Joliette Pierre Rondeau et Sébastien Beauséjour

Rédaction de procès-verbaux, résolutions et règlements
11 décembre 2008 Joliette Pierre Rondeau et Christian Gravel

ADOPTÉ

R 215-2008

FORMATION DE SECOURISTE EN MILIEU DE TRAVAIL

Attendu que pour se conformer à la Loi, il y a lieu de former un secouriste par quart de travail et par établissement;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu:

D'autoriser Christian Gravel, Frédéric Jetté Desrosiers et Richard Ducharme à participer à une formation de secourisme en milieu de travail les 9 et 16 septembre 2008;

D'autoriser Nathalie Châteauneuf et Roméo Dagenais à participer à une

formation de secourisme en milieu de travail les 18 et 25 novembre 2008;

Et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 216-2008

FORMATION OFFERTE PAR L'ORDRE DES INGÉNIEURS AU INSPECTEURS MUNICIPAUX

Sur proposition de Gaétan Riopel, appuyée par André Picard, il est unanimement résolu d'autoriser l'inspectrice municipale Justine Jetté Desrosiers à participer à une formation gratuite offerte par l'ordre des ingénieurs à Joliette le 11 septembre et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 217-2008

COLLOQUE DE ZONE LANAUDIÈRE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Sur proposition de Gaétan Riopel, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général Pierre Rondeau et le directeur général adjoint Christian Gravel à participer au colloque de zone Lanaudière de l'association des directeurs municipaux du Québec à St-Alexis le jeudi, 18 septembre et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 218-2008

PLANTATION DE 3 ARBRES SUR LE TERRAIN DE DANIEL MORAND

Attendu que la municipalité a vendu à monsieur Daniel Morand le terrain constitué des lots 478-16-18-1, 478-16-53 et 477-7-1 situé dans le nouveau développement de la 5^e avenue;

Attendu que 3 arbres servant de zone tampon sur le terrain de monsieur Daniel Morand ont du être abattus pour permettre l'alimentation électrique du nouveau développement par Hydro-Québec;

En conséquence, il est proposé par André Picard, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu:

D'autoriser le directeur des travaux publics à faire l'achat de 3 arbres pour un montant total de 150\$ excluant les taxes et d'en faire la plantation par nos employés;

Que cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt 2007-132.

ADOPTÉ

R 219-2008

INSTALLATION D'UNE CLÔTURE À L'ENTREPÔT DE LA 17^E RUE

Attendu que l'acte de vente du 31 octobre 2006 (réf: 03R00960236) stipule que l'acquéreur s'engage à installer une clôture à ses frais sur la ligne ouest des lots 197-257, 197-258 et 197-259 dudit cadastre;

En conséquence il est proposé par André Picard, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu d'autoriser l'installation d'une clôture sur le terrain de l'entrepôt de la 17^e rue dans la limite des lots 197-257, 197-258 et 197-259 pour un montant n'excédant pas 2 300 \$ incluant les taxes et que cette dépense soit imputée au fonds général.

ADOPTÉ

R 220-2008

AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU TROTTOIR SUR LA 4^E AVENUE ENTRE LA 17^E RUE ET LA 21^E RUE

Sur proposition d'André Picard, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu d'autoriser la construction d'un trottoir sur la 4^e avenue entre la 21^e rue et le trottoir existant sur la 4^e avenue pour un montant n'excédant pas 30 000 \$ (excluant les taxes) et que les crédits disponibles soient puisés à même le fonds général.

ADOPTÉ

R 221-2008

DIRECTIVE DE CHANGEMENT CONCERNANT LES TRAVAUX DE LA 17^E RUE ET DE LA 2^E AVENUE

Sur proposition d'André Picard, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu d'accepter la directive de changement DC-1 recommandée par Technika HBA, concernant la structure de rue sur la 2^e avenue entre la 15^e rue et la 16^e rue et à l'intersection de la 2^e avenue et de la 18^e rue, incluant des modifications aux entrées de service effectuées aux intersections de la 15^e et 16^e rue, pour un montant n'excédant pas 16 000 \$ excluant les taxes qui sera imputé au règlement d'emprunt 2008-144.

ADOPTÉ

R 222-2008

APPLICATION D'ABAT-POUSSIÈRE SUR LA 5^E AVENUE

Sur proposition d'André Picard, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu de procéder à une application d'abat-poussière sur le nouveau tronçon de la 5^e avenue pour un montant n'excédant pas 1 200 \$ incluant les taxes qui sera imputé au règlement d'emprunt 2007-132.

ADOPTÉ

R 223-2008

INSTALLATION DE DEUX PANNEAUX D'ARRÊTS OBLIGATOIRES

Attendu qu'une demande a été faite pour l'installation d'arrêt obligatoire dans l'axe de la 4^e avenue au niveau de l'intersection de la 23^e rue;

En conséquence il est proposé par André Picard, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu d'autoriser l'installation de panneaux d'arrêt obligatoire à l'intersection de la 4^e avenue et de la 23^e rue et que cette dépense soit imputée au fonds général.

ADOPTÉ

R 224-2008

INSTALLATION TEMPORAIRE DE DOS D'ÂNE SUR LA 21^E RUE

Attendu la hausse du volume de circulation sur la 21^e rue, qui est située dans un secteur résidentiel constitué de jeunes familles avec des enfants en bas âge;

Attendu qu'il y a lieu de limiter la vitesse sur la 21^e rue entre la 1^e avenue et la 2^e avenue;

En conséquence il est proposé par André Picard, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu de procéder à l'installation temporaire de dos d'âne sur la 21^e rue entre la 1^e avenue et la 2^e avenue.

ADOPTÉ

R 225-2008**PUBLICITÉ LES DISTRIBUTIONS YVES PICHETTE**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Françoise Cormier, il est unanimement résolu de contribuer pour un montant de 1000\$ comme partenaire de l'entreprise Les Distributions Yves Pichette à un publiereportage au magazine Le Chef, édition de septembre/octobre 2008 et que cette dépenses soit affectée au fonds général.

ADOPTÉ

R 226-2008**MODIFICATION DES RÉSOLUTIONS R 090-2008, R 095-2008; R 096-2008, R 116-2008 et R 142-2008 POUR L'AFFECTATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2008-147**

Attendu que le Conseil a adopté les résolutions R 090-2008, R 095-2008; R 096-2008, R 116-2008 et R 142-2008 en imputant la dépense au règlement d'emprunt 2007-143;

Attendu que les dépenses adoptées par les dites résolutions n'étaient pas autorisées par le règlement d'emprunt 2007-143;

Attendu que le règlement d'emprunt 2008-147 décrétant ces dépenses a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et des Régions le 19 août 2008;

En conséquence il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier, et unanimement résolu de modifier les résolutions R 090-2008, R 095-2008; R 096-2008, R 116-2008 et R 142-2008 en imputant la dépense au règlement d'emprunt 2008-147.

ADOPTÉ

R 227-2008**ADHÉSION À LA FONDATION DES SAMARES POUR 2009**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Françoise Cormier, il est unanimement résolu de d'adhérer à la Fondation comme membre corporatif au montant de 100 \$.

ADOPTÉ

R 228-2008**DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA PAROISSE SACRÉ-CŒUR-DE-CRABTREE POUR 2009**

Attendu que la Paroisse Sacré-Cœur-de-Crabtree souhaite une commandite de la municipalité pour être en mesure d'offrir aux paroissiens de Crabtree un feuillet hebdomadaire paroissial de qualité.

Attendu que depuis plusieurs années nous faisons partie des commanditaires de la Paroisse Sacré-Cœur-de-Crabtree.

En conséquence, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier et unanimement résolu d'accorder un montant de 60 \$, tel que demandé par la Paroisse Sacré-Cœur-de-Crabtree, afin de renouveler notre commandite pour l'année 2009 .

ADOPTÉ

R 229-2008**DEMANDE D'ACCÈS À INTERNET HAUTE VITESSE EN MILIEU RURAL**

Attendu que la municipalité veut permettre à tous ces citoyens d'avoir droit à un accès internet haute vitesse;

Attendu que nous avons reçu des demandes d'appui de citoyen notamment au 1223 chemin Rivière-Rouge;

Attendu qu'il y a lieu d'informer la Conférence régionale des élus(es) de Lanaudière de cette situation;

En conséquence, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier et unanimement résolu:

De demander aux fournisseurs d'accès internet haute vitesse de mettre en place les mesures nécessaires au développement d'accès internet haute vitesse dans les milieux ruraux, notamment au 1223 chemin Rivière Rouge;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à Bell Canada, Vidéotron, CRÉ Lanaudière et monsieur Gaétan Beaulieu .

ADOPTÉ

L'assemblée est ajournée au lundi 15 septembre 2008 à 19H00.

L'assemblée est levée à 22:30 heures.

Denis Laporte, maire

Pierre Rondeau, dir. général